

## Annulation contrôle alcoolémie

## Par Peachette38, le 30/07/2019 à 18:40

Bonjour, mon conjoint c'est fait arrêter sous l'emprise d'un état alcoolique.

Il s'est fait arrêter à 03:00 du matin, on lui a fait passer le 1er contrôle à 03:25 et le second à 03:30. Entre les deux ont lui à donné un verre d'eau...

Ma question est : pouvons nous annuler le contrôle étant donné qu'il a bu entre les deux contrôles et donc les 30min n'ont pas était respecté ?

Ma deuxième question : sur la feuille que le commissariat nous a donné, le premier contrôle est a 0,80 mg/l d'air expiré et le deuxième est a 0,75. Comment ce fait il que vu le taux élevé mon conjoint a pu repartir pratiquement tout de suite avec son véhicule ? Ne devaient ils pas lui retirer son permis et ou immobiliser son véhicule ?